ASSOCIATION INTER PARCOURS HANDICAP 13

Siège social : 56, av André Roussin
13016 MARSEILLE
490 936 267 R.C.S Marseille

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

FIDENS CONSEIL
SIEGE SOCIAL : 70, RUE DE LA TRAMONTANE
13090 AIX EN PROVENCE
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE D'AIX - BASTIA

ASSOCIATION Inter Parcours Handicap 13

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Adhérents,

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « Inter Parcours Handicap 13 », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

V- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix en Provence, le 11 juin 2024

Le Commissaire aux comptes

FIDENS CONSEIL



BORIS CZORNY

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	79 603	45 363	34 240	693	33 547	NS
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	90 018	67 833	22 185	30 216	8 031-	26.58-
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres				150	150-	100.00-
	Total I	169 621	113 196	56 425	31 059	25 366	81.67
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	391		391	506	116-	22.84-
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	1 320		1 320	6 632	5 312-	80.10-
	Valeurs mobilières de placement	114 640		114 640	111 580	3 060	2.74
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	413 723		413 723	435 733	22 010-	5.05-
	Charges constatées d'avance (2)	3 586		3 586	5 486	1 900-	34.64-
	Total II	533 659		533 659	559 938	26 278-	4.69-
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts **(III)**						
	Primes de remboursement des emprunts **(IV)**						
	Ecarts de conversion actif **(V)**						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	703 280	113 196	590 084	590 997	913-	0.15-

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
FONDS PROPRES	**Fonds propres**				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	517 085	516 677	408	0.08
	Autres				
	Report à nouveau	15 691	15 691		
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	18 160-	408	18 569-	NS
	Situation nette (sous total)	514 615	532 776	18 160-	3.41-
	Fonds propres consomptibles				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	514 615	532 776	18 160-	3.41-
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés		2 257	2 257-	100.00-
	Total II		2 257	2 257-	100.00-
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	16 638	11 336	5 303	46.78
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	55 299	42 507	12 792	30.09
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	3 531	2 122	1 410	66.44
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	75 469	55 964	19 504	34.85
	Ecarts de conversion passif **(V)**				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	590 084	590 997	913-	0.15-

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

NIZARD Philippe

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	515 000	524 489	9 489-	1.81-
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	18 455	9 118	9 337	102.40
Utilisations des fonds dédiés	2 257	5 072	2 815-	55.51-
Autres produits	982	12 583	11 601-	92.20-
Total I	536 694	551 262	14 568-	2.64-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	134 988	134 784	204	0.15
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	8 528	5 994	2 534	42.27
Salaires et traitements	282 476	288 331	5 855-	2.03-
Charges sociales	114 269	108 667	5 602	5.16
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 380	15 060	4 680-	31.08-
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	9 474	1 299	8 175	629.12
Total II	560 114	554 136	5 979	1.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	23 421-	2 874-	20 547-	714.98-

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	4 996	2 781	2 215	79.67
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	347	659	312-	47.40-
Total III	5 343	3 440	1 903	55.32
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	5 343	3 440	1 903	55.32
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	18 077-	566	18 644-	NS
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Total V				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VI				
4. Résultat exceptionnel (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	83	158	75-	47.47-
Total des produits (I+III+V)	542 037	554 702	12 665-	2.28-
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	560 197	554 294	5 904	1.07
5. EXCEDENT OU DEFICIT	18 160-	408	18 569-	NS

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	141 349	100 773	40 576	40.26
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL	141 349	100 773	40 576	40.26
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole	141 349	100 773	40 576	40.26
TOTAL	141 349	100 773	40 576	40.26

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	x
Permanence ou changement de méthodes	x
Informations générales complémentaires	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations	x
Etat des amortissements	x
Tableau de variation des fonds propres	x
Tableau de variation des fonds dédiés	x
Etat des provisions	x
Etat des échéances des créances et des dettes	x
Autres immobilisations incorporelles	x
Evaluation des immobilisations corporelles	x
Evaluation des amortissements	x
Evaluation des créances et des dettes	x
Evaluation des valeurs mobilières de placement	x
Produits à recevoir	x
Charges à payer	x
Charges et produits constatés d'avance	x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants	x
Ventilation de l'effectif moyen	x
Valorisation des contributions volontaires	x
Honoraires des commissaires aux comptes	x

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Engagement en matière de pensions et retraites	x

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Transferts de charges	x
Valeurs mobilières	x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles :
- CRC 99-01 relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations;
- CRC 2002-10 et 2014-15 relatifs à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs;
- CRC 2018-06 du 05 décembre 2018 relatifs aux nouvelles modalités d'établissement des comptes annuels, des contributions volontaires et des annexes des associations et fondations;

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
En application du règlement CRC n°2002-10 et CRC n° 2002-06 sur les amortissements et les dépréciations d'actif.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Objet de l'association :
L'association a pour objet de représenter par délégation les associations Parcours Handicap 13.
Elle coordonne et harmonise les pratiques de réseaux locaux, assure la circulation de l'information, de la reflexion et facilite la mutualisation des moyens.
Elle anime les échanges sur les pratiques et les outils dans le but d'améliorer en permanence les actions menées en faveur des personnes en situation de handicap et de leur entourage.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	44 473		35 130
Installations générales agencements aménagements divers	41 177		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	48 075		766
TOTAL	89 252		766
Prêts, autres immobilisations financières	150		
TOTAL	150		
TOTAL GENERAL	133 875		35 896

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			79 603	79 603
Installations générales agencements aménagements divers			41 177	41 177
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			48 841	48 841
TOTAL			90 018	90 018
Prêts, autres immobilisations financières		150		
TOTAL		150		
TOTAL GENERAL		150	169 621	169 621

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	43 780	1 583		45 363
Installations générales agencements aménagements divers	18 973	4 121		23 094
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	40 063	4 676		44 739
TOTAL	59 036	8 797		67 833
TOTAL GENERAL	102 816	10 380		113 196

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 583				
Instal.générales agenc.aménag.divers	4 121				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 676				
TOTAL	8 797				
TOTAL GENERAL	10 380				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Réserves	516 677	408		0-	517 085
Report à nouveau	15 691				15 691
Excédent ou déficit de l'exercice	408	408-	18 160-		18 160-
Situation nette	532 776		18 160-		514 615
TOTAL I	532 776		18 160-	0-	514 615

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation		2 256	2 256				
SUBVENTION P BERRE		2 256	2 256				
TOTAL		2 256	2 256				

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	391	391	
Débiteurs divers	1 320	1 320	
Charges constatées d'avance	3 586	3 586	
TOTAL	5 296	5 296	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	16 638	16 638		
Personnel et comptes rattachés	19 020	19 020		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 819	35 819		
Impôts sur les bénéfices	83	83		
Autres impôts taxes et assimilés	377	377		
Autres dettes	3 531	3 531		
TOTAL	75 469	75 469		

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	43 542	33.33
PLATEFORME NUMERIQUE	35 130	20.00
LOGICIEL INFORMATIQUE	931	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages inform	linéaire	3 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Informatique et logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	391
Autres créances	937
Total	1 327

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 108
Dettes fiscales et sociales	28 575
Total	31 683

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 586
Total	3 586

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	108 391
Total	108 391

Pour l'année 2023, la rémunération des trois plus haut cadres dirigeants a été de 108 391 euros brut.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	7
Employés	1
Total	8

Au cours de l'année 2023 l'association IPH13 a employé 7.97 equivalents temps plein dans ses effectifs.

Valorisation des contributions volontaires

La valorisation en nombre d'heures du travail bénévole est la suivante :

Le fonctionnement générale d'Inter Parcours Handicap 13 a bénéficié d'un soutien éstimé à 1 832 heures de travail bénévole.

Afin de mener l'ensemble des projets de l'association Inter Parcours Handicap 13, les bénévoles ont apporté un soutien de 7 590 heures de travail bénévole réparti ainsi :
- 3 558 heures sur les territoires
- 3 669 heures sur la représentation et le projet de vie
- 363 heures sur le dispositif local d'accompagnement.

Sur la base du smic horaire 2023, les heures de bénévolat sont valorisées à :
9 422 H x 11.54 € = 108 730 euros. Si on considere un taux de charges sociales moyen de 30 %, la valorisation de ce bénévolat est éstimée à 141 349 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 106 euros, décomposés de la manière suivante :
- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 4 106 euros
directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Nature	Montant
REFACTURATION UTILISATION DE PRESTATIONS COMMUNES	7 085
PRISE EN CHARGE DE FRAIS DES DIFFERENTS PARCOURS	9 370
REMBOURSEMENT PREVOYANCE	2 000
Total	18 455

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

Désignation	Date d'achat	Prix d'achat	Cours au 31/12/2023	Plus ou moins value latente
Parts sociales CE	09/06/2016	114 640	114 640	
TOTAL		114 640	114 640	

Parts sociales CE au 31/12/2023 : 114 640 euros